



Merkel menace les États-Unis

Les autorités allemandes ont violemment critiqué les nouvelles sanctions du Sénat américain contre la Russie.

Vendredi 16 juin, la chancelière allemande Angela Merkel a durci le ton contre les nouvelles sanctions antirusse des États-Unis et a mis en garde les responsables américains contre la violation des lois internationales.

Le ministre allemand des Affaires étrangères Sigmar Gabriel a, de son côté, critiqué les sanctions antirusse que le Sénat des États-Unis a adoptées, ce jeudi 15 juin.

Dans la foulée, le porte-parole du gouvernement allemand Steffen Seibert a qualifié d'«étrange» le fait que l'embargo imposé à la Russie prend pour cible l'économie de l'Europe. « Cela ne doit pas se produire », a-t-il ajouté.

Par ailleurs, le ministère allemand des Affaires étrangères a dénoncé, par la voix de son porte-parole, de nouvelles mesures punitives contre la Russie, ajoutant que ces mesures seraient considérées comme étant « contraires aux lois internationales », au cas où elles toucheraient les sociétés européennes et allemandes, impliquées dans le projet de gazoduc Nord Stream 2.

Le projet de gazoduc Nord Stream 2 doit relier la Russie à l'Allemagne, par la mer Baltique.

Jeudi 15 juin, le ministre allemand des Affaires étrangères Sigmar Gabriel et le chancelier fédéral autrichien Christian Kern ont publié un communiqué conjoint dans lequel ils ont déclaré que la décision du Sénat américain de punir les sociétés européennes, impliquées dans le projet de gazoduc Nord Stream 2, porterait atteinte aux relations entre l'Europe

et les États-Unis.

« Nous ne pouvons pas accepter que les sanctions illégales et extraterritoriales menacent les sociétés européennes », indique le texte.

Sigmar Gabriel et Christian Kern ont également accusé Washington de vouloir favoriser les sociétés américaines, en nuisant à leurs rivaux russes.

Selon l'agence de presse russe Sputnik, « le Sénat américain a approuvé, mercredi 14 juin, un projet de loi permettant au président de sanctionner les sociétés qui ont ponctuellement investi plus d'un million de dollars dans la construction par la Russie de pipelines d'exportation ou ont accordé à la Russie des équipements, des technologies ou des services permettant de réaliser ces travaux. Selon le texte, le montant annuel maximal de ces transactions ne doit pas dépasser cinq-millions de dollars ».